



NUMÉRO 1810-1172

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables, tenue le 2 octobre 2018 à 19h04, au 370-A, rang des Érables à Saint-Joseph-des-Érables.

Sont présents les conseillers suivants :

M. Luc Perreault, M. Éric Lessard,
Mme Roxane Nadeau, Mme Mélanie Roy.

Est absent le conseiller suivant :

M. Christian Roy.

Monsieur Christian Roy se joint à la séance à 19h14 au point 5.

Monsieur Éric Lessard quitte la séance à 21h48 au point 18a.

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Jeannot Roy.

Était aussi présente Madame Sophie Fortier, directrice générale et secrétaire-trésorière.

1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire Jeannot Roy ouvre la séance par un mot de réflexion.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance et que monsieur le maire en fait lecture au bénéfice de l'auditoire;

1810-1172-2

À CETTE CAUSE, il est proposé par madame Mélanie Roy et résolu, que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté en laissant le point varia ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

3. Suivi des procès-verbaux

Le maire informe les membres du conseil sur le mandat donné au consultant André Mercier au sujet de l'affaissement, situé au 110, rang des Érables.

4. Adoption du procès-verbal de la séance du 4 septembre 2018

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance du 4 septembre 2018;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

1810-1172-4

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Luc Perreault et résolu, que le procès-verbal de la séance du 4 septembre 2018, soit adopté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

5. Lecture et approbation des comptes

1810-1172-5

Il est proposé par madame Roxane Nadeau et résolu, que le Conseil approuve les dépenses du mois de septembre, pour un montant totalisant 77 182,31 \$. La secrétaire-trésorière est autorisée à émettre les chèques.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

6. Rapport du directeur des Travaux publics

À la demande du Conseil, le directeur des travaux publics, fait rapport sur la situation.

7. **Adoption du règlement – Règlement 229-18 modifiant le Code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables adopté en vertu du Règlement no 193, modifié par le Règlement 212-16**

ATTENDU QUE le règlement no 193 adoptant le Code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables, modifié par le règlement 212-16 est en vigueur ;

ATTENDU QUE les formalités prévues à la loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale ont été respectées ;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance ordinaire du 4 septembre 2018;

1810-1172-7

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame Mélanie Roy, et résolu par que le conseil adopte et décrète ce qui suit :

R-229-18

ARTICLE 1 :

Le titre du présent RÈGLEMENT est : Règlement 229-18 modifiant le Code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables adopté en vertu du Règlement no 193, modifié par le Règlement 212-16.

ARTICLE 2 :

L'annexe A du règlement 193 est modifié par l'ajout de la RÈGLE 7 à la clause qui traite des « **Obligations particulières** », audit règlement, qui se lit comme suit :

RÈGLE 7 – L'APRÈS-MANDAT

Dans les douze mois qui suivent la fin de son emploi, il est strictement interdit aux personnes suivantes :

1. Le directeur général et son adjoint ;
2. Le secrétaire-trésorier et son adjoint ;
3. Le trésorier et son adjoint ;
4. Le greffier et son adjoint.

d'occuper un poste d'administrateur ou de dirigeant d'une personne morale, un emploi ou toute autre fonction de telle sorte que lui-même ou toute autre personne tire un avantage indu de ses fonctions antérieures à titre de membre d'un conseil de la municipalité.

ARTICLE 3 :

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

8. **Avis de motion – Règlement 230-18 sur le traitement des élus municipaux**

Madame Mélanie Roy donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente de ce conseil, le Règlement 230-18 sur le traitement des élus, afin de fixer les montants pour la rémunération de base du maire et des conseillers municipaux.

9. **Dépôt et présentation du projet de règlement – Règlement 230-18 sur le traitement des élus municipaux**

Madame Mélanie Roy, conseillère, présente le projet de règlement 230-18 sur le traitement des élus municipaux. Le projet de règlement a pour objectif

de modifier le montant de base pour calculer la rémunération des élus pour les années 2018 et 2019. Le salaire des élus sera indexé à partir de 2020 et l'indexation correspondra au taux d'augmentation de l'indice des prix à la consommation pour le Canada, publié par Statistique Canada au 31 octobre de l'année antérieure pour chaque exercice financier suivant. Ce règlement sera rétroactif en date du 1^{er} janvier 2018 et sera valide pour les années subséquentes.

10. Rapport d'audit et reddition de compte finale pour le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018 – Mandat Blanchette Vachon S.E.N.C.

CONSIDÉRANT QUE dans le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) la municipalité doit faire effectuer un rapport d'audit ainsi qu'une reddition de compte finale ;

CONSIDÉRANT QUE le rapport d'audit ainsi que la reddition de compte finale doivent être effectués par un vérificateur externe ;

1810-1172-10

À CES CAUSES il est proposé par monsieur Christian Roy et résolu que la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables retienne les services de la firme de comptable Blanchette Vachon S.E.N.C. afin qu'ils effectuent le rapport d'audit ainsi que la reddition de compte finale pour le Programme sur la taxe d'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

11. Programme de mise en commun de ressource (MAMOT) – Projet réseau

ATTENDU le programme d'aide financière mis en place par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) pour soutenir la mise en commun de ressources matérielles entre plusieurs organismes municipaux;

CONSIDÉRANT les besoins et les orientations prises par le conseil municipal en d'aménagement et en géomatique afin de bonifier sa base de données sur les puits privées et les installations septiques ;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la municipalité de St-Joseph-des-Érables à procéder à l'embauche d'une ressource partagée entre les municipalités de St-Alfred, St-Victor, St-Odilon-de-Cranbourne, St-Jules, St-Séverin, Tring-Jonction, St-Frédéric et la MRC Robert-Cliche;

1810-1172-11

À CES CAUSES il est proposé par monsieur Christian Roy et résolu de :

- APPROUVER le projet de partage d'une ressource technique en génie civil entre les municipalités de St-Alfred, St-Victor, St-Odilon-de-Cranbourne, St-Joseph-des-Érables, St-Jules, St-Séverin, Tring-Jonction, St-Frédéric et la MRC Robert-Cliche, et de procéder à une demande au Programme d'aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal;
- DÉCLARER que la MRC Robert-Cliche est l'organisme désigné responsable du projet;
- AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

12. MTQ - Renouvellement du contrat de déneigement

ATTENDU que le contrat de déneigement portant le numéro 6606-15-4949 est échu;

ATTENDU que le ministère des Transports propose à la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables un nouveau contrat d'un montant de 49 754,00 \$ pour une année avec une possibilité d'extension de celui-ci pour une ou deux additionnelles et successives de douze mois par tacite reconduction;

1810-1172-12

POUR CES MOTIFS il est proposé par madame Roxane Nadeau et résolu, d'accepter l'offre du ministère des Transports concernant la proposition d'un nouveau contrat de déneigement du rang des Érables Sud, valide pour une année avec une possibilité d'extension de celui-ci pour une ou deux périodes additionnelles et successives de 12 mois par tacite reconduction. La saison contractuelle débutera le 29 octobre de chaque année et prendra fin le 7 avril inclusivement de l'année suivante ;

Il est de plus résolu que le maire et la directrice générale soient autorisés à signer ledit contrat.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

13. Élection partielle

La directrice générale informe les membres du conseil municipal que la date du scrutin pour l'élection partielle aura lieu le 25 novembre 2018.

14. Social des fêtes

Le social des fêtes aura lieu 1^{er} décembre prochain dans un restaurant. L'endroit reste à confirmer selon les disponibilités de l'établissement.

15. Équipement de bureau – Achat d'une imprimante couleur

1810-1172-15

Il est proposé par monsieur Christian Roy et résolu, que la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables procède à l'achat d'une imprimante couleur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

16. Cannabis

La discussion porte sur la façon dont sera intégrée la réglementation de l'usage du cannabis dans la municipalité. Une modification apportée au règlement paix et ordre est envisagée. Des vérifications seront réalisées auprès des autres municipalités pour connaître leurs intentions dans ce dossier.

17. Correspondance

a) Demande de citoyen – Réparation route Lessard

Suite à de fortes pluies, un citoyen nous demande de réparer la route Lessard. Des informations ont été prises auprès du Ministère de la sécurité publique. Les travaux pour corriger la situation sont admissibles à une aide financière. Les travaux de correction de la route seront exécutés sous peu.

b) Réseau Biblio

Le Réseau Biblio invite les citoyens à participer au concours « En octobre, c'est la chasse aux abonnés! » Cette information sera publiée sur la page Facebook et le bulletin municipal.

c) MRC Robert-Cliche

La MRC Robert-Cliche nous informe qu'aucune demande d'inscription n'a été déposée au programme Rénorégion pour notre municipalité. La MRC Robert-Cliche nous demande de publiciser ce programme auprès de nos citoyens.

d) Municipalité de Tring-Jonction

La municipalité de Tring-Jonction invite les membres du conseil à l'inauguration du « Parc Placide Poulin » le 6 octobre prochain.

1810-1172-18e

e) ADMQ

Il est proposé par madame Mélanie Roy et résolu, d'autoriser la directrice générale, à assister à la formation sur les contrats municipaux dans la foulée de l'adoption des PL122, 155 et 108 qui aura lieu à Lac-Étchemin le 28 novembre 2018 au coût de 307 \$. Les frais de déplacement de repas seront remboursés à la directrice générale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

e) Ministère de la Sécurité Publique

Le Ministère de la Sécurité Publique demande une confirmation des montants versés à la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables, dans le cadre de l'audit des réclamations du Programme d'aide financière spécifique relatif aux pluies abondantes et vents violents survenus les 28 et 29 août 2011 et aux imminences de mouvements de sol s'y rattachant dans les municipalités du Québec.

f) Maison des jeunes MRC Robert-Cliche

La maison des Jeunes MRC Robert-Cliche remercie la municipalité pour son appui au programme d'été Multi-Aventures et nous informe du nombre de participants.

g) Maison Catherine de Longpré

La Maison Catherine de Longpré sollicite l'appui, de la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables, en diffusant leur publicité dans notre bulletin municipal et sur notre page Facebook.

18. Varia

a) Centre sportif

La Ville de Saint-Joseph-de-Beauce organise une rencontre auprès des citoyens le 10 octobre prochain, afin de recueillir leurs besoins concernant le projet d'un nouveau centre sportif.

Monsieur Éric Lessard quitte la séance à 21h48.

b) Politique familiale

CONSIDÉRANT QUE le développement et le rayonnement d'une région passent inévitablement par l'épanouissement des gens qui y vivent ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de la MRC Robert-Cliche ont à cœur et se soucient du bien-être de ses familles ;

CONSIDÉRANT QUE depuis 2008 une politique familiale municipale est en vigueur dans chacune des municipalités de la MRC Robert-Cliche;

CONSIDÉRANT QUE ces politiques familiales municipales et leurs plans d'action ont permis la concertation du milieu et de nombreux partenaires autour de projets structurants et porteurs pour le bien-être des familles ;

CONSIDÉRANT QUE le dernier plan d'action 2016-2018 arrive à échéance et que la majorité des projets sont réalisés ;

CONSIDÉRANT QUE le milieu a une grande volonté de poursuivre cette concertation et mettre en place de nouveaux projets en faveur des familles;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère de la Famille est présentement en appel de projets pour le programme de soutien aux politiques familiales municipales ;

1810-1172-18b

À CES CAUSES il est proposé par madame Roxane Nadeau et résolu :

QUE la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables procède au dépôt d'une demande d'aide financière pour la mise à jour de sa politique familiale municipale ainsi que son plan d'action associé ;

QUE les travaux soient réalisés sous la coordination de la MRC Robert-Cliche, en partenariat avec les autres municipalités participantes du territoire ;

QUE la directrice générale secrétaire-trésorière soit le représentant autorisé pour signer les documents relatifs à cette demande pour la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables ;

QUE madame Mélanie Roy soit la personne élue responsable des questions familles au sein de la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

c) Désignation du répondant en matière d'accommodement

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur le 17 octobre 2017 du projet de Loi no 62 favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État et visant notamment à encadrer les demandes d'accommodements pour un motif religieux dans certains organismes ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables doit désigner un répondant en matière d'accommodement parmi ses fonctionnaires ;

1810-1172-18c

À CES CAUSES il est proposé par madame Mélanie Roy et résolu de désigner la directrice générale et secrétaire-trésorière à titre de répondant en matière d'accommodement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

d) Nomination de la secrétaire du Comité consultatif d'urbanisme

1809-1172-18d

Il est proposé par madame Mélanie Roy et résolu que, la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables, nomine la directrice générale adjointe pour occuper le poste de secrétaire du Comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

19. Questions et commentaires

Une période de questions a été réservée pour le public. *Seules les questions demandant des délibérations seront retenues aux fins du procès-verbal.*

20. Levée de l'assemblée

1810-1172-20

À 22h22, il est proposé par monsieur Luc Perreault et résolu, de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Je, Jeannot Roy, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jeannot Roy, maire

Sophie Fortier, secrétaire-trésorière